



# SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et Professeurs des Ecoles -Force Ouvrière**  
Maison des syndicats – 1 rue Sédillot – 67 000 STRASBOURG  
03-88-35-24-22 et 06.31.08.76.78 [snudi.fo67@orange.fr](mailto:snudi.fo67@orange.fr)

<https://snudifo67.fr>

## Déclaration FO CHSCTD du 24 février 2022

Monsieur le Directeur académique  
Mesdames et Messieurs les membres du CHSCTD,

**Depuis la mi-janvier**, dans notre département (comme dans toute la France) ce sont des milliers d'enseignants qui, avec leurs organisations syndicales, ont exprimé leur colère face à un Ministre totalement sourd à leurs revendications concernant leurs conditions de travail qui se sont fortement dégradées depuis le début de la pandémie !

**Depuis la mi-janvier**, ce sont également les personnels administratifs qui ont manifesté pour exiger le retrait de la loi 3DS qui permet aux collectivités de donner des « *instructions sous couvert du chef d'établissement à son adjoint chargé des fonctions de gestion matérielle financière et administrative, dans le respect de l'autonomie des établissements* ». Cette loi, dont le **SPASEEN-FO** (syndicat des personnels administratifs **FO**) et **ID-FO** (syndicat des personnels de direction **FO**), avec notre fédération la **FNEC-FP-FO**, demandent le retrait, c'est toujours plus de territorialisation de l'Education avec le transfert de la gestion de tous les personnels vers le local voire les collectivités.

**Le 27 janvier**, devant le refus obstiné du Ministre de répondre aux demandes des personnels, des milliers d'enseignants et de personnels administratifs se sont de nouveau mis en grève avec tous les salariés du public et du privé pour exiger une meilleure rémunération de leur travail. Malheureusement, ils n'ont rien obtenu alors que le point d'indice est gelé depuis 2010 et que leur pouvoir d'achat fond d'année en année.

Même si le MEN a été contraint de faire des annonces au lendemain de la grève puissante du 13 janvier, force est de constater qu'elles ne sont pas satisfaisantes car elles n'apportent pas de réponses à la hauteur des problèmes.

Sur la question des postes et des recrutements, le recrutement sur les Listes Complémentaires enfin adopté ne concerne que le 1er degré ! Alors que les conséquences du manque de recrutement sont dramatiques dans tous les cycles du parcours scolaires : ce sont des dizaines et des dizaines de jours d'enseignement perdus pour les élèves. Même dans le premier degré, le recrutement est insuffisant. Dans mon école de 7 classes, cette semaine, 2 professeurs sont malades et absents toute la semaine et ne sont pas remplacés toute la semaine.

Depuis 2020, c'est toute une génération qui est sacrifiée par l'incurie de ce Ministère ! Est-il acceptable que même des congés de maternité de professeurs ne soient pas remplacés ? C'est le droit à l'instruction que le Ministre remet en cause en refusant de créer les moyens nécessaires pour l'Ecole publique !

Par ailleurs, est-il acceptable que l'institution scolaire laisse des enseignants seuls et démunis face à des parents, exaspérés par cette situation et inquiets pour l'avenir de leurs enfants, se faire menacer, ou se voir réclamer leur démission parce qu'ils ont osé tomber malade (pour COVID qui plus est !!). De plus, si ils développent un Covid long, pourront ils faire reconnaître cette maladie et ses conséquences à long terme en maladie professionnelle ?

En pleine pandémie, le Ministre ne répond également à aucune revendication concernant le recrutement de psy-EN, de médecins scolaires, d'infirmières scolaires, d'assistantes sociales qui manquent cruellement dans nos établissements, notamment pour assurer les dépistages, le suivi des élèves en situation de handicap, le suivi des élèves en souffrance psychique et psychologique qui se sont multipliés depuis le début de la pandémie, notamment dans les collèges et lycées. Les professeurs sont impuissants face à cette situation qu'ils n'arrivent plus à gérer, pire ils sont souvent déjugés, dévalorisés, culpabilisés voire menacés par une institution incapable de répondre à leur désarroi et aux manques de moyens !

Et que dire de la médecine de prévention qui est à bout de souffle dans notre département depuis plusieurs années ! Les personnels ne comprennent pas cette situation de pénurie à laquelle ils sont confrontés et qui est contraire aux obligations de leur employeur, pourtant tenu de veiller à leur santé et à leur sécurité au travail ! Combien attendent désespérément un rendez-vous avec un médecin ou un psychologue du travail qui saurait les écouter, les aider, les conseiller, les rassurer et/ou les accompagner ?

On mesure là le degré d'intérêt que porte notre Ministre à la santé et à la sécurité physique, psychique et morale de ses personnels ! D'ailleurs, en ce qui concerne le protocole sanitaire, objet de toutes les colères, le gouvernement en a confirmé le maintien même s'il s'allège de ci de là : preuve s'il en était encore besoin de tout le mépris dont fait preuve le Ministre à notre rencontre !

Nous tenons à souligner le courage et la détermination des AESH de notre département qui se sont également mis en grève depuis le début de l'année. Ces personnels précaires, qui se battent :

- pour la reconnaissance de leurs missions,
- pour exiger des recrutements à hauteur des besoins afin d'assurer un véritable accompagnement des élèves en situation de handicap,
- contre les PIAL qui aggravent leurs conditions de travail et remet en cause les notifications de la MDPH
- pour un vrai salaire et un statut de fonctionnaire qui leur permettraient de vivre dignement !

En refusant de répondre à leurs revendications, le Ministère nie non seulement les droits de ces personnels, mais également le droit des élèves en situation de handicap et de leurs familles, sans parler des personnels enseignants qui voient leurs conditions de travail fortement dégradées par l'absence d'AESH alors que l'enseignement adapté et spécialisé n'est plus que l'ombre de lui-même et qu'on ferme méthodiquement un par un les établissements spécialisés et les services hospitaliers dédiés !

Nous pouvons tous témoigner ici que, dans notre département, de très nombreuses fiches SST traitées à chaque GT montrent un manque de ces personnels sur le terrain pour respecter les notifications MDPH et donc la loi. Parfois, la réponse apportée par le supérieur hiérarchique dit explicitement qu'il n'y plus de budget pour engager l'AESH pourtant nécessaire et dû à l'élève pour permettre sa scolarisation dans des conditions décentes. La très récente transmission par votre cabinet de la décision du défenseur des droits n° 2021-249 montre que cette situation n'est plus tolérable. Si tous les élèves en situation de handicap doivent être accueillis en milieu ordinaire, cet accueil ne peut se faire qu'avec la compensation adéquate décidée par la MDPH.

Alors que le ministère communique sur la priorité de l'inclusion est-il acceptable qu'une brigade de remplacement des AESH n'ait toujours pas été créée. Nous présenterons un avis sur ce sujet. De même, les personnels aidant nos collègues en situation de handicap à assurer leur mission ne sont pas remplacés en cas d'absence ou de maladie, empêchant ainsi nos collègues les plus fragiles de pouvoir travailler.

Mais on l'a bien compris, pour le gouvernement le « *quoi qu'il en coûte* », doit se traduire par « *il ne doit rien en coûter* » pour l'éducation, la santé et l'ensemble des services publics !

**Pour autant il semblerait que les fonds publics ne soient pas perdus pour tout le monde !**

Selon une étude d'OXFAM, rendue publique le 16 janvier, soit 3 jours après la grève massive du 13 janvier, en France la fortune des milliardaires a augmenté plus rapidement en 19 mois de pandémie qu'en une décennie entière !

De mars 2020 à octobre 2021, leur fortune a augmenté de 236 milliards d'euros (soit une hausse de 86%), **une somme qui permettrait de quadrupler le budget des hôpitaux !**

Cette fortune ne vient pas de nulle part, elle vient de l'argent public versé sans condition par les gouvernements et les banques centrales dont ils ont pu profiter grâce à une montée en flèche des cours des actions.

Dans ces conditions, nous ne pouvons pas accepter des réponses telles que : « *il n'y pas d'argent* » ou « *vos revendications ne sont pas réalistes* » ou encore « *il y a crise du recrutement* » ! Avec 750 euros par mois, comment s'étonner et ne pas comprendre que les AESH ne se bousculent pas à Pôle Emploi !

En tout état de cause, pour la **FNEC-FP-FO**, face à l'urgence de la situation, le Ministère doit répondre à minima à ces revendications :

- Recrutement immédiat et à hauteur des besoins de personnels (professeurs, médecins, infirmières, psy-EN, personnels administratifs, ...), dans les écoles, les établissements et les services
- Arrêt des protocoles inacceptables et fourniture de tout le matériel indispensable pour assurer la protection sanitaire des personnels : masques de qualité et en nombre suffisant, (voir les masques de chantier FFP2 distribués à Strasbourg 2, une véritable honte) lingettes, gel hydroalcoolique, tests, capteurs de CO2, ...
- Recrutement des AESH à hauteur des besoins, avec un vrai salaire et un statut de fonctionnaire,
- Retrait pur et simple de la loi 3DS et de la loi Rilhac qui sont des lois de territorialisation de l'Éducation qui remettent en cause les statuts et les missions des personnels, les opposent les uns aux autres, tout en aggravant leurs conditions de travail,
- Augmentation immédiate de 22% de la valeur du point d'indice pour rattraper son niveau de 2000.

Pour la **FNEC FP-FO**,  
Jacques Pousse